

**DOCUME
NT
UNIQUE
2018**

**Dossier d'Évaluation des
Risques Professionnels**

AVANT PROPOS :

La santé et la sécurité au travail deviennent une préoccupation croissante des collectivités, car au-delà des impératifs humains et sociaux, ces sujets constituent des enjeux économiques et juridiques.

Les accidents de service et les maladies professionnelles ne doivent plus être perçus comme une fatalité mais bien comme un dysfonctionnement des collectivités.

La mise en place d'un système de gestion de la santé, sécurité au travail, vise de manière efficace à réduire et anticiper les risques. Il permet d'accroître l'efficacité de chacun et de remplir nos obligations d'organisation de la santé et de la sécurité au travail.

La formalisation des résultats de l'évaluation des risques professionnels dans un Document Unique est une disposition réglementaire introduite dans l'article R4121-1 du Code du Travail.

Depuis 2001, tout établissement a l'obligation de procéder à l'évaluation des risques encourus par les travailleurs sur leur lieu de travail et ainsi de mettre en place un plan d'action afin de pallier ces risques.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté du législateur de garantir aux travailleurs l'exercice de leurs activités dans un milieu sécurisé. « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. » (Article L4121-1 du Code du Travail).

La mise en place d'une telle démarche contribuera à améliorer la performance de la collectivité sur le plan humain et économique.

SOMMAIRE

PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE.....	4
REGLEMENTATION.....	5
PRESENTATION DE LA METHODE DE PRIORISATION DES RISQUES.....	6
LISTE DES UNITES DE TRAVAIL.....	8
EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS.....	9
PLAN D' ACTIONS.....	21
LEXIQUE DOCUMENT UNIQUE.....	24

PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

COLLECTIVITE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

ADRESSE

120 Route d'Uzès Prolongée 30500

TELEPHONE

04 66 83 77 87

SITE INTERNET

www.ceze-cevennes.fr

REGLEMENTATION

Directive n°89/391/CEE du 12 juin 1989 dite « directive-cadre », définit les principes fondamentaux de la protection des travailleurs. Elle a placé l'évaluation des risques professionnels au sommet de la hiérarchie des principes généraux de prévention, dès lors que les risques n'ont pas pu être évités à la source.

Loi n°91-1414 du 31 décembre 1991, a permis de transposer, pour l'essentiel, les dispositions que la directive cadre ajoutait au droit français. S'agissant de l'évaluation des risques, c'est l'article L. 4121-1 du Code du Travail qui traduit le droit communautaire.

Décret 2001-1016 du 5 novembre 2001, portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Il est introduit dans le Code du Travail par l'article R. 4121-1 qui oblige pour l'employeur de créer et de conserver un document transcrivant les résultats de l'évaluation des risques à laquelle il a procédé.

La transcription des résultats de l'évaluation des risques dans un Document Unique devait être réalisée au plus tard pour le 7 novembre 2002 et selon le décret, les sanctions sont les suivantes :

« L'Absence du Document Unique après le 01/11/2002, ou, le fait de ne pas le mettre à jour est puni d'une amende/ Contravention de 5ème Classe. 1500 Euros au plus ou 3000 Euros en cas de récidive... » (Art 131-13 du Code pénal)

Circulaire DRT n° 6 du 18 avril 2002 vise à fournir des éléments de droit et de méthode utiles pour promouvoir cet outil et en faciliter la compréhension par les acteurs.

Code du Travail, Art. L4121 -1 à 5 et R. 4121-1 à 4

Circulaire du Premier Ministre du 20 mars 2014 a fixé les conditions de mise en œuvre du plan national d'action pour la prévention des risques psychosociaux (RPS). Chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS d'ici 2015. Cette mesure se traduit en partie par l'intégration des RPS dans le document unique.

PRESENTATION DE LA METHODE DE PRIORISATION DES RISQUES

OBJECTIF

Cette étape consiste à hiérarchiser les risques pour permettre de dégager un ordre de priorité afin de programmer des actions visant à supprimer ou à diminuer ces risques. Elle sera réalisée, comme à chaque étape, par les référents (assistant de prévention ou conseiller en prévention), en collaboration avec les agents concernés.

CHOIX DES CRITERES DE PRIORISATION

Cette hiérarchisation ou classement des risques (R), est réalisé(e) en fonction de deux critères :

- ✓ la fréquence d'exposition au risque (F)
- ✓ la gravité d'un accident potentiel (G)

DETERMINATION DE LA FREQUENCE (F)

Il existe 4 niveaux de fréquence d'exposition au risque :

- F1 : fréquence d'exposition faible (un à deux jours par an) ;
- F2 : fréquence d'exposition moyenne (un à deux jours par mois) ;
- F3 : fréquence d'exposition forte (un à deux jours par semaine) ;
- F4 : fréquence d'exposition très forte (tous les jours).

DETERMINATION DE LA GRAVITE (G)

La gravité se définit comme la conséquence probable, en cas de réalisation de l'accident

Il existe 4 niveaux de gravité :

- G1 : Dommages mineurs (lésions superficielles) ou inconfort.
- G2 : Dommages avec conséquences réversibles (entorses, coupures, lumbago...).
- G3: Dommages avec séquelles (conséquences irréversibles : surdit , sectionnement,  crasement, traumatisme...).
- G4 : Mort ou invalidit  permanente absolue ( lectrocution, chute de hauteur, cancer...).

DETERMINATION DE L'INDICE DE RISQUE

Il reste ensuite à déterminer le niveau de risque brut en fonction du niveau de fréquence F et du niveau de gravité G.

Les tableaux ci-dessous permettent de croiser la fréquence et la gravité afin de déterminer l'indice de risque.

		FREQUENCE			
		1	2	3	4
GRAVITE	1	1	2	3	4
	2	2	4	6	8
	3	3	6	9	12
	4	4	8	12	16

INDICE DE RISQUE	
1 à 3	RISQUE MINEUR
4 à 7	RISQUE SECONDAIRE
8 à 11	RISQUE IMPORTANT
12 à 16	RISQUE TRES IMPORTANT

DETERMINATION DE LA MAITRISE DU RISQUE

Afin de déterminer si les mesures de prévention sont efficaces ou pas, il est nécessaire d'estimer le niveau de maîtrise du risque. La maîtrise du risque est définie par 2 niveaux :

- I : insuffisante
- S : suffisante

LISTE DES UNITES DE TRAVAIL

ADMINISTRATION GENERALE - ENCADREMENT

SERVICE TECHNIQUE AGENT POLYVALENT

AGENT PLATEFORME DECHETS ET ISDND

ESPACE VERT

AGENT DE RAMASSAGE ENCOMBRANTS

AGENT D ENTRETIEN

AGENT ECOLE DE MUSIQUE

RISQUES BATIMENTAIRES LOCAUX ADMINISTRATIFS

RISQUES BATIMENTAIRES DECHETERIES PLATEFORME DECHETS
ISDND LOCAUX TECHNIQUES

EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

UNITE DE TRAVAIL : ACCUEIL -ADMINISTRATION GENERALE -ENCADREMENT

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R			
TRAVAIL INFORMATIQUE	lié au travail sur écran	1	4	4	matériel et éclairage adaptés -alternance des taches - etude ergonomiques de chaque poste	s	
	lié au TMS	1	4	4	Bureau adapté -matériel adapté - conseil pratique sur bonne posture	s	rappel sur les bonnes postures
RENSEIGNEMENT PHYSIQUE	agression verbale ou physique	3	2	6	éviter travailleur isolé	s	moyen d'alerte à rappeler
	lié à la présence du public	2	2	4	présence trousse de secours et formation effectuée SST et premiers secours	s	recyclage formation SST
RENSEIGNEMENT TELEPHONIQUE	agression verbale	2	3	6	formation gestion public sensible	s	plus de formation sur le thème afin d'éviter les RPS
	lié aux postures TMS	1	4	4	micro casque présent poste de travail	s	rappel utilisation du micro casque
ARCHIVES CLASSEMENT	lié à la manutention manuelle	2	2	4	chariots à disposition - formation archivage effectuée	s	
	chute de hauteur	2	3	6	marche pied conforme	s	
REPROGRAPHIE	lié à la manutention manuelle	2	4	8	chariot à disposition	l	réorganisation du stockage ramette papier
	chute de hauteur	2	4	8	marche pied conforme	l	réorganisation des stockages et déménagement
	coupure	1	4	4	massicot avec protection	s	
	brûlure	1	4	4	consigne utilisation du matériel	s	
	chimique	1	4	4	pièce adaptée avec VMC	s	
DEPLACEMENT ROUTIER	risque routier	2	4	8	ordre de mission - application du code de la route	s	
GESTION REGIE	agression	2	2	4	présence de coffre fort - liquidité enlevée régulièrement	s	

UNITE DE TRAVAIL : SERVICE TECHNIQUE AGENT POLYVALENT

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R			
ELECTRICITE REPARATION DES BATIMENTS	lié à l'électricité	3	2	6	EPI -outils isolants - habilitation électrique	s	recyclage habilitation électrique
	chute de plain pied	2	2	4	EPI chaussures antidérapantes	s	
	lié au poste de travail TMS	2	2	4	Formation PRAP - matériel adapté	s	visite médicale
	chute de hauteur	4	2	8	EPI adapté - travail en binôme - utilisation pirl	s	formation travail en hauteur
PEINTURE	chimique	3	2	6	EPI - formation produits dangereux -	s	choix de peinture non toxique FDS
	lié au poste de travail TMS	2	3	6	FORMATION PRAP - matériel adapté	s	
	chute de plain pied	2	3	6	EPI chaussure antidérapantes	s	
	chute de hauteur	4	1	4	utilisation pirl	s	
	coupure	3	2	6		s	utilisation cutter lame retractable
	ponçage	3	2	6	EPI adapté -	s	masque à cartouche
	incendie	2	3	6	matériel incendie à disposition	s	
MACONNERIE	chute d'objet	2	2	4	choix du matériel adapté EPI -casque chantier chaussure de sécurité	s	
	chute de hauteur	4	1	4	utilisation PIRL - travail en binome - EPI adapté -utilisation d'échafaudage	s	formation travail en hauteur
	chute de plain pied	2	2	4	EPI adapté chaussure antidérapante	s	

	lié au posture de travail TMS	3	2	6	FORMATION PRAP - matériel adapté	s	visite médicale
	chimique	3	2	6	remplacement des produits dangereux - limiter quantité stockée - interdiction de fumer et boire pendant le traitement - EPI adapté	s	visite médicale
UTILISATION OUTILS (meuleuse, disqueuse, perceuse)	coupure et projection	3	2	6	matériel conforme - bouton d'arrêt d'urgence - - affichage notice utilisation - EPI lunette et gants	s	vérification périodique du matériel
	brulure	3	2	6	EPI adapté	s	
	lié au poste de travail TMS	2	2	4	Formation PRAP - matériel adapté	s	
	vibration	2	3	6	choix matériel adapté	s	
	lié à l'électricité	4	2	8	habilitation électrique - maintenance du matériel	s	
	poussière	2	2	4	EPI adapté	s	aspiration à effectuer - port masque à cartouche
	bruit	2	2	4	Bouchon anti-bruit - choix du matériel	s	sensibilisation aux bruits - visite médicale

UNITE DE TRAVAIL : PLATEFORME DECHETS ET ISDND

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R			
ACCUEIL DES USAGERS ET PRESTATAIRES	agression	2	2	4	moyen d'alerte - formation public sensible - formation sst	s	
	routier	3	2	6	plan de circulation - limitation de vitesse - EPI	s	
AIDE AU DECHARGEMENT	manutention manuelle	2	2	4	EPI adapté - formation PRAP	s	
	chute de plain pied	2	2	4	EPI chaussure de sécurité	s	
	climatique	2	2	4	EPI adapté pour été et hiver	s	
	chimique	2	2	4	affichage non dépôt produits dangereux - formation produit dangereux	s	formation "danger de l'amiante"
	biologique	3	3	9	vestiaire et sanitaire à disposition - EPI adapté - vaccinations recommandées	i	visite médicale
ENTRETIEN DES SITES	chimique	3	3	9	formation produits dangereux -	i	sensibilisation à l'environnement
	chute de plain pied	2	3	6	EPI chaussures adaptées	s	

UNITE DE TRAVAIL : BRIGADE ESPACE VERT

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R			
DEBROUSSAILLEUSE TRONCONNEUSE	coupure et projection	4	2	8	matériel conforme et vérifié - présence de carters de protection - EPI adapté -trousse de secours - travail en binôme	s	
	lié aux postures de travail TMS	2	4	8	Mise à disposition harnais portatif - formation PRAP - diversification des taches	s	visite médicale
	bruit	2	3	6	EPI adapté -casque anti-bruit - sensibilisation aux risques	s	
	incendie	3	2	6	respect des consignes de sécurité	s	revoir stockage des carburants à l'intérieur du véhicule servant au transport de matériel
	chute de hauteur	4	1	4	harnais de sécurité EPI adapté - consignes aucun travail en hauteur	s	intervention par entreprise extérieure
	chute de plain pied	2	3	6	EPI chaussures adaptées	s	

UNITE DE TRAVAIL : SERVICE RAMASSAGE ENCOMBRANTS

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R			
CONDUITE VEHICULE	vibration	2	2	4	véhicule conforme	s	
	chute de hauteur	3	4	12		s	consigne descente véhicule
	routier	4	4	16	trousse de secours - présence extincteur - carnet de bord - permis poids lourds - suivre code de la route	s	autorisation de conduite
COLLECTE D ENCOMBRANTS	manutention manuelle	3	4	12	EPI adapté gants - formation PRAP	s	formation risques routiers
	chute d'objets	3	4	12	EPI adapté chaussures de sécurité	s	
LAVAGE VEHICULES	chimique	3	3	9	EPI adapté gants pour l'activité - sensibilisation des agents	i	choix des produits de nettoyage
	biologique	2	3	6	EPI adapté	i	choix des produits de nettoyage

UNITE DE TRAVAIL : AGENT D ENTRETIEN

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R			
MANUTENTIONS DIVERSES	lié à la manutention manuelle	2	4	8	utilisation de chariot -formation effectué PRAP	S	repenser déplacement interne
NETTOYAGE DU BATIMENT	chute de plain-pied	2	4	8	EPI adaptés	s	
	chute de hauteur	4	2	8	utilisation de la plateforme individuelle	s	
	chute d'objets	3	4	12		I	Achat étagère et armoire - revoir stockage des produits ménagers et rangement
	lié à la manutention manuelle	3	4	12		I	réorganisation des tâches -
	lié aux postures TMS	2	3	6	formation PRAP effectuée	s	
	Chimique	3	4	12	epi adapté sensibilisation du personnel	I	réorganiser stockage des produits et achat de bac de rétention
UTILISATION DE MACHINE	Bruit	2	3	6	matériel adapté - EPI bouchon oreille à disposition	s	surveillance médicale
	chimique	3	2	6	EPI adapté - sensibilisation du personnel	s	

UNITE DE TRAVAIL : AGENT ECOLE DE MUSIQUE

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R			
TRAVAIL INFORMATIQUE	lié au travail sur écran	2	3	6	matériel adapté - étude de l'ergonomie du poste	s	
	lié aux postures TMS	2	3	6	bureau et matériel adaptés	s	formation prap
RENSEIGNEMENT PHYSIQUE	agression	3	2	6		s	formation accueil public sensible
	lié à la présence du public	1	4	4	présence d'une trousse de secours et formation SST	s	
	climatique	2	4	8	chauffage central	I	achat climatiseur convertible portable
AMBIANCE ACOUSTIQUE	fréquence intensité	2	3	6	bouchon oreille à disposition - isolation phonique	s	
ARCHIVAGE CLASSEMENT	lié aux postures TMS	2	3	6	Stockage organisé	s	
	chute d'objet	2	2	4	étagère et armoire conformes	s	

RISQUES BATIMENTAIRES : PLATEFORME DECHETS - ISDND - LOCAUX TECHNIQUES

RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
	G	F	R			
lié à l'électricité	3	3	9	vérification périodique effectuée	S	habilitation électrique pour agent
lié à l'éclairage	2	2	4	éclairage suffisant	s	
chute d'objet	2	2	4		s	
lié à l'ambiance climatique	2	2	4	climateur portable pour bungalow	s	
incendie explosion	3	3	9	extincteurs en place consigne affichée formation des agents effectuée	I	Prévoir rangement dans contener produits inflammables (stock essence et gasoil)
chute de hauteur	3	3	9	pas de travail en hauteur	I	prévoir garde corps au niveau des benes plateforme déchets méjannes le clap - garde corps mezzanine local meyrannes - Achat échelle souple acces bassin de lexiviat ISDND
lié au bruit	2	4	8	barrière existante	I	mise en place de ralentisseurs entrée du site ISDND (bruit à répétition)
lié à l'intervention des entreprises extérieures	2	3	6	protocole de sécurité - plan de circulation	s	
hygiène	2	4	8	vestiaire et sanitaire existants	I	achat et remplacement cabine de douche ISDND - coffre rangement matériel de valeur

RISQUES BATIMENTAIRES LOCAUX ADMINISTRATIFS

RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
	G	F	R			
lié à l'électricité	3	2	6	vérification périodique des installations	S	
lié à l'éclairage	2	2	4	installation conforme et adaptée	S	revoir installation relais emploi
chute d'objets	3	4	12	rangement	I	réorganisation des stockages de produits divers (peintures, produits entretien) prévoir fixation des étagères au 1er étage (archives)
chute de plain-pied	2	4	8	consignes concernant les voies de circulation interne	I	Désencombrement de zones situées au siège administratif (accès 1er étage)
lié à l'ambiance climatique	2	4	8	chauffage présent -climatiseur relais emploi	S	Prévoir climatiseur école de musique
incendie -explosion	4	4	16	présence extincteurs	I	stockage des produits dangereux à revoir (peinture, produits d'entretien)
chute de hauteur	4	2	8	utilisation PIRL	S	
lié à l'intervention entreprise extérieure	2	2	4	plan de prévention, accueil sécurité	S	
hygiène	2	2	4	armoire rangement	S	à revoir rangement intérieur des produits

RISQUES BATIMENTAIRES : PLATEFORME DECHETS - ISDND - LOCAUX TECHNIQUES

RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
	G	F	R			
lié à l'électricité	3	3	9	vérification périodique effectuée	S	habilitation électrique pour agent
lié à l'éclairage	2	2	4	éclairage suffisant	s	
chute d'objet	2	2	4		s	
lié à l'ambiance climatique	2	2	4	climateur portable pour bungalow	s	
incendie explosion	3	3	9	extincteurs en place consigne affichée formation des agents effectuée	I	Prévoir rangement dans contener produits inflammables (stock essence et gasoil)
chute de hauteur	3	3	9	pas de travail en hauteur	I	prévoir garde corps au niveau des benes plateforme déchets méjannes le clap - garde corps mezzanine local meyrannes - Achat échelle souple acces bassin de lexiviat ISDND
lié au bruit	2	4	8	barrière existante	I	mise en place de ralentisseurs entrée du site ISDND (bruit à répétition)
lié à l'intervention des entreprises extérieures	2	3	6	protocole de sécurité - plan de circulation	s	
hygiène	2	4	8	vestiaire et sanitaire existants	I	achat et remplacement cabine de douche ISDND - coffre rangement matériel de valeur

PLAN D' ACTIONS

UNITE DE TRAVAIL	RISQUE	PRIORITE	ACTIONS A MENER	RESPONSABLE DES ACTIONS A MENER	DELAIS
SERVICE TECHNIQUE AGENT POLYVALENT	CHUTE DE HAUTEUR		Formation travail en hauteur	service formation	2018 - 2019
	ELECTRICITE		recyclage habilitation électrique	"	"
	LIE AUX TMS		visite médicale	"	"
AGENT ISDND ET PLATEFORME DECHETS	CHIMIQUE BIOLOGIQUE		formation "amiante" - sensibilisation environnement	"	"
AGENT RAMASSAGE ENCOMBRANTS	ROUTIER		formation risques routiers	"	"
AGENT D ENTRETIEN	TMS CHIMIQUE MANUTENTION MANUELLE		REPENSER POSTE DE TRAVAIL	AP	"

BATIMENTS	RISQUE	PRIORITE	ACTIONS A MENER	RESPONSABLE DES ACTIONS A MENER	DELAIS
SIEGE ADMINISTRATIF	CHUTE DE PLAIN PIED	15	réorganisation stockage rdc et 1er étage - rangement supplémentaires des espaces de stockages pour éviter tous risques - réaménagement poste agent d'entretien	AP et agent désigné	2018
	INCENDIE				
	CHUTE DE HAUTEUR				
	CHIMIQUE				
	BIOLOGIQUE				
	TMS				
ECOLE DE MUSIQUE	INCENDIE	10	plan d' évacuation à mettre en place - serrure à changer issue de secours	mairie st ambroix	2018
	CLIMATIQUE	5	mise en place clim réversible portative	service achat	2018 - 2019
ISDND	BRUIT	5	mise en place ralentiseur niveau entrée	service achat	2018
	INCENDIE EXPLOSION	15	rangement conteneur produits inflammables	service technique	2018
	CHUTE DE HAUTEUR	10	Achat échelle souple accès bassin de lexiviati	service achat	2018
	HYGIENE	10	remplacement cabine de douche	achat + service technique	2018
VEHICULE BRIGADE VERTE	INCENDIE EXPLOSION	15	casier de rangement intérieur véhicule - isoler produits inflammables	AP et équipe espace vert	2018
LOCAL TECHNIQUE MEYRANNES	CHUTE DE HAUTEUR	10	Mise en place garde corps mezzanine		2018-2019
	INCENDIE	5	séparation entre espace stockage et espace atelier	service technique	2018-2019
PLATEFORME MEJANNES LE CLAP	CHUTE DE HAUTEUR	5	mise en place barrière anti -chute	service technique	2018-2019

LEXIQUE DOCUMENT UNIQUE

AP : assistante prévention
EPI : Equipement protection individuelle
FDS : fiche de données de sécurité
FT : fiche technique
ISDND : installation de stockage de déchets non dangereux
PIRL : plateforme individuelle roulante légère
PRAP : prévention des risques liés à l'activité physique
TMS : troubles musculo squelettiques
SST : sauveteur secouriste au travail
VMC : ventilation mécanique contrôlée